



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## MARAIS-ARCHIVES

Réunion du 24 mars 2022

Présent.e.s : Alfred BARNY ; Ann BOSTOEN ; Roselyne CHEVALIER ; Patrick CLARISSE ; Patricia CLARISSE ; Christine DAYNAC ; Laurence DUFLOS ; Geneviève GRANDINETTI BOURGOIN ; Jacques MAEGHT ; Paule MAZEO ; Patrick MOSKOVICZ ; Claire-Mairie NEUFVILLE ; François RICHE.

Mairie de Paris Centre : Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

Le Conseil de quartier se réunit afin de prononcer sur le contenu du cahier d'acteur qui sera soumis à la Mairie.

### **Propositions et vote du cahier d'acteur rédigé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme :**

Dans le cadre de la concertation sur les 9 orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables élaboré autour de 3 axes thématiques, il a été proposé aux Conseils de quartier de Paris Centre de remplir un cahier d'acteur. Le groupe de travail PLU présente ses travaux de rédaction lesquels donnent lieu à des échanges entre les membres avant la mise en vote de chacune des propositions (document en annexe).

#### 1. Une ville en transition vertueuse et résiliente

Nature en ville :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

Réduction de l'empreinte carbone :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

La santé environnementale :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

#### 2. Une ville inclusive, productive et solidaire

Logement pour tou.te.s :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

Paris, Ville capitale :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

Ville productive :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

Quartier du ¼ d'heure :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

#### 3. Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines

Paysages parisiens :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.

Transformation du bâti :

Le Conseil de quartier adopte à l'unanimité les propositions présentées.



## Conseil de Quartier Marais-Archives

Situé dans le PSMV, notre quartier Marais-Archives présente une forte attractivité touristique, liée à son identité historique, patrimoniale et culturelle (Archives Nationales, MAHJ, Temple et cloître des Billettes, Eglise des Blancs Manteaux, Cathédrale Ste-Croix des Arméniens, Musée de la Chasse, Fondation Lafayette), son offre de commerces (restauration, habillement, art), mais aussi des zones festives. Il offre un parc de logements sociaux important, cinq écoles, trois équipements sportifs et deux centrales techniques (centrale EDF et Telecom). Rares sont les espaces verts publics (cinq dont trois enclavés).

### Retour vers le futur : l'urbanisme vert reprend possession de la capitale

Le réseau des Promenades et Plantations Parisiennes, fut autrefois un modèle de référence dans le monde entier, hélas dépassé de nos jours par la croissance urbaine galopante et délaissé au profit d'intérêts économiques indéniables.

L'urbanisme visionnaire d'Adolphe Alphand concevait le fonctionnement de la ville, comme un écosystème d'organes indépendants, reliés par des flux aériens et souterrains. Il serait utile dans un contexte d'instabilité, au-delà de toute mutualisation économique des flux, de prévoir leur séparation éventuelle entre les quartiers et l'autonomie des réseaux d'énergie/voirie/communication/adductions d'eau/égouts, afin de pouvoir isoler et limiter les dégâts aux seuls quartiers touchés par un accident, une catastrophe naturelle ou un incident géopolitique...

L'intégration harmonieuse de la nature, résonne comme mot d'ordre dans le choix des formes et des matières du mobilier urbain, privilégiant ici leur durabilité, leur ergonomie, leur résistance et leur grâce, pour épouser le cadre urbain : d'une

part, les plantations peuvent mettre en valeur le fabuleux patrimoine parisien, d'autre part, si nécessaire, anoblir ou masquer ses façades peu attractives, souligner l'identité des micro-quartiers.

La nature inspire partage, adaptation, transformation, recyclage et résilience. Respecter le fragile équilibre entre qualité de vie pour les riverains et attractivité touristique, mixité sociale et culturelle, patrimoine historique et cadre urbain bioclimatique, valorisation du savoir-faire (privé et public) et intérêts commerciaux, synthétise le défi pour cette révision du PLU.

Les priorités pour notre CQ-MA : intégrer la nature dans notre cadre urbain historique, protéger patrimoine et riverains de l'exploitation touristique, équiper et sécuriser le quartier pour faire face à l'afflux de visiteurs, promouvoir l'artisanat, favoriser commerce et service de proximité, freiner la concentration festive et la mono-activité bistrotière, lutter contre toute pollution et nuisance riveraine, rapatrier les familles et préserver la mixité intergénérationnelle.

#### + CONTACT -

**Nom acteur :**

**Conseil de quartier Marais Archives**

**Mail :** [cq.ma.cuv@gmail.com](mailto:cq.ma.cuv@gmail.com)

## Retour vers le futur : l'urbanisme vert reprend possession de la capitale

*Avis, priorités et propositions du Conseil de Quartier Marais-Archives sur les grandes orientations et actions que la Ville envisage de mettre en œuvre suivant les 3 thèmes de l'avant-projet du PADD.*

### THÈME 1 : UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

#### Nature en ville

*La nature étant facteur de bien-être et de santé, le CQ MA estime son secteur minéral, compte tenu de sa densité urbaine. De plus, les cours et passages privés sont pour la plupart inaccessibles et les îlots verts quasi inexistant. Le CQ MA est favorable à l'objectif de donner plus de place à la nature en ville :*

- Préserver, valoriser, développer et créer les réservoirs de biodiversité des espaces verts et corridors écologiques existants (voies plantées, bois, Petite Ceinture...), concourant aux trames vertes et bleues à l'échelle régionale, et au niveau du quartier
- Dés-imperméabiliser en pied d'immeuble avec épaisseur de terre suffisante et planter en pleine terre favorisant l'arrosage automatique
- Augmenter la plantation des arbres dans les espaces public (séparation végétale des pistes cyclables et trottoirs) et privé (potagers de toits ou parties communes privatives), engageant des partenariats entre copropriétés et avec la Ville
- Développer les jardins partagés publics et privés
- Réaliser des trames vertes en pas japonais sur les voies publiques minérales ; si difficulté de plantation, mise en place de jardinières avec arrosage intégré
- Envisager la végétalisation des façades, notamment aveugles, selon possibilités techniques
- **Harmoniser les pieds d'arbres des permis de végétaliser (clôture basse pérenne gérée par mairie et entretien conjoint)**

#### Politique d'usage de l'eau :

- Restaurer et développer le nombre de fontaines et brumisateurs,
- Récupérer l'eau de pluie des toitures et façades pour les plantations et développer l'arrosage automatique des espaces verts dans les espaces publics.

#### Réduction de l'empreinte carbone

**Propositions prioritaires du CQ-MA pour atteindre la neutralité carbone en 2050 :**

- Évaluer le besoin de stationnement pour favoriser la ré-appropriation de l'espace public
- Privilégier les transports collectifs, mettre en place des mini-bus de traverse, stationnement des artisans, professionnels et résidents.
- Optimiser l'utilisation des surfaces de parking en souterrain (privées et publiques), souvent sous-utilisées (semaine vs WE, journée vs soirée...)
- Promouvoir les modes de transport motorisés, individuels ou collectifs, écologiquement propres
- Déployer l'accès aux bornes de recharges électriques et de stations d'énergie alternative (gaz naturel vert, hydrogène),
- **Analyser les conséquences du « dernier km » qui crée des ruptures de charges et des problèmes de coût et de logistique.**
- Accompagner l'eco-rénovation et l'isolation thermique des bâtiments existants, tenant compte des possibilités techniques et structurelles

#### La santé environnementale

- *Notre CQ-MA soutient la politique municipale tournée vers une ville plus solidaire, accueillante, respirable, verte, active et sportive, engagée et créative, invitant à agir sur des leviers suivants :*
- Améliorer : cadre de vie et qualité de l'air, lutter contre la pollution atmosphérique
- Créer les conditions de développement pour une alimentation durable avec implantation de l'agriculture urbaine
- Renforcer la place des modes de vie actifs sur l'espace public pour lutter contre sédentarité et maladies liées

- Imaginer des espaces publics inclusifs, pour lutter contre l'isolement et les impacts du cadre urbain sur la santé mentale
- Prendre en compte et mesurer **l'ensemble des nuisances sonores** (diurnes et nocturnes avec le droit au sommeil) impactant fortement la qualité de vie et la santé des habitants : les nuisances sonores liées au commerce (livraisons, ramassages des ordures), à l'industrie, au voisinage, aux activités économiques bruyantes et festives (bars, restaurants, spectacles de rue) afin d'obtenir une cartographie globale du bruit urbain (en plus du bruit routier, ex. motos).
- **Dé-densifier les activités festives et bruyantes dans certains quartiers** et favoriser la diversification des commerces
- **Contre le développement des antennes relais et/ou des émetteurs de radiofréquences en zones urbaines denses, réguler les champs de fréquence et limiter la pollution électromagnétique ambiante, analyser et réglementer systématiquement la pollution atmosphérique supplémentaire de toute nouvelle technologie**
- Désencombrer et dépolluer, l'espace public et les toits, des infrastructures liées aux technologies abandonnées (antennes, bornes, climatiseurs...)
- Mieux cadrer et intensifier les contrôles du survol des zones urbaines, ainsi que le déstage des avions en fonction de la situation météorologique, et tenant compte des modes de transport et de livraison futurs (air-taxi, drones.), afin de protéger la population.

## THÈME 2 : UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

*Avis sur les grandes orientations et les actions que la ville propose de mettre en œuvre sur ce thème.*

### Logement pour tou.te.s

L'accès à un logement décent et abordable est un enjeu majeur pour la résorption des inégalités sociales et un facteur de stabilisation pour les ménages les plus précaires.

Le PLU bioclimatique vise à :

- consolider les dispositifs d'hébergement en les adaptant aux différents publics ;
- proposer une offre de logements et de résidences d'insertion favorisant la stabilisation des situations et l'émancipation des personnes ;
- assurer la possibilité d'accéder à des logements de qualité, abordables financièrement et adaptés ;
- 30% de logements sociaux dans le parc de résidences principales à l'horizon 2030 (déjà présenté au Conseil de Paris février 2015)

*Le CQ MA préconise :*

- Consolider l'offre de logements adaptées aux différents publics de tout âge et mode de vie (familles, étudiants, chercheurs, personnel de santé), financièrement abordables et incluant la présence de services etc.
- Favoriser la conversion de bureaux et locaux d'activités inadaptés ou vacants en logements, contrôler les logements vacants

- Développer le logement social intermédiaire par réhabilitation et/ou changement d'usage, notamment bureaux et locaux d'activités inadaptés et de mieux contrôler le changement d'usages provoquant des nuisances.
- Rééquilibrer l'offre de logement par **répartition du taux de logements sociaux entre arrondissements** (toutes catégories, du PLA-I au PLI) pour développer la mixité sociale et lutter contre la gentrification
- **L'encadrement strict des locations saisonnières et faire respecter la législation en vigueur.**
- Réduire ou limiter le développement des meublés de tourisme selon les secteurs.
- Lutter contre le développement des pied-à-terre parisiens.
- Poursuivre la veille des conditions sociales et économiques propices à la dégradation de certains immeubles et continuer les démarches de résorption des immeubles identifiés comme insalubres
- Maintenir et attirer les familles avec enfants, notamment les familles monoparentales, économiquement plus fragiles

- Permettre aux jeunes, étudiants ou travailleurs, de se loger de manière autonome.
- Prendre en compte les usages professionnels liés au télétravail.
- Développer les logements adaptés aux situations de handicap et de vieillissement, afin de garantir leur autonomie et leur maintien dans le logement.
- Augmenter la capacité d'accueil des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et **développer les logements transitoires avec services groupés (service-flats)**, pour retarder l'arrivée dans ces structures.
- Appuyer l'évolution dans les modes d'habiter, créant notamment la possibilité de co-living et de colocation intergénérationnelle
- **Compte tenu de leur très faible rotation, instaurer le contrôle systématique et régulier (tous les 3 ans) de l'occupation des logements sociaux (liée à l'évolution des ressources des locataires et de la composition des ménages).**

### Paris, ville capitale

*Le CQ MA propose de :*

- Développer les structures d'accueil et d'enseignement de toutes catégories (de la petite enfance aux enseignements supérieurs) et l'accès aux services urbains essentiels (hôpitaux, gares, tous équipements (publics et privés), gestion de l'eau, des déchets...)
- Accompagner les entreprises dans la numérisation de l'économie
- **S'assurer de l'accès de la population aux services numériques, notamment dans l'espace public**
- Préserver et soutenir toutes les formes d'expression culturelle, poursuivre la réalisation d'équipements permettant l'accès à la culture, pour tous, dans tous les quartiers, en respectant une approche écoresponsable et préservant une esthétique patrimoniale.
- Développer la mutualisation des équipements pour accroître la diversité et l'accessibilité de l'offre culturelle et du sport
- Préserver l'identité des quartiers à fort rayonnement culturel ou spécialisation artisanale
- Accompagner et réguler les quartiers à fort potentiel touristique dans la gestion des

contraintes et exigences liées à l'afflux de visiteurs, notamment les équipements sanitaires, accès PMR etc. et limiter l'impact touristique sur le tissu commercial local et la qualité de vie des riverains

- Accompagner l'implantation des activités liées à l'économie circulaire
- Développer les possibilités de tri des déchets à l'échelle du bâti, (aménagement de locaux poubelles, implantation de déchetteries) et de la voie publique
- Intégrer l'implantation esthétique des installations de collecte et de recyclage

### Ville productive

**Paris à la pointe de l'innovation et des activités de recherche ou de création, le CQ MA souhaite :**

- Maintenir et faire revenir les activités de fabrication artisanale et promouvoir tous les métiers et commerces liés à l'artisanat (gros et détail), ateliers de réparations, rénovation de l'habitat ...
- Prévoir : polyvalence des bâtiments ou adaptation des locaux pour permettre l'implantation d'activités productives et préserver les activités existantes
- Poursuivre le maillage du territoire parisien en structures d'accompagnement pour les jeunes entreprises de type incubateurs, pépinières ;
- Promouvoir de nouveaux potagers et vergers urbains, avec des sites de formation et de sensibilisation aux métiers agricoles et alimentaires.
- Mobiliser le foncier sur les emprises de la Ville, de grands propriétaires institutionnels et des espaces délaissés

### Quartier du ¼ d'heure

La notion de « quartier du quart d'heure » implique l'accessibilité et la proximité : le CQ MA préconise de :

- Sauvegarder et planter des commerces de proximité et lutter contre la mono activité
- **Assurer accès et stationnement aux artisans et services à la personne (urgentistes, services, PMR...)**
- Développer la circulation piétonne intégrant aires de repos et de sport/loisirs et des navettes de traverse locale.

- Rééquilibrer l'emploi et créer de nouveaux pôles économiques dans les quartiers résidentiels
- **Prendre en compte l'ensemble des publics (femmes enceintes, personnes âgées, enfants et parents, en situation précaire ou handicap) dans la conception des projets et favoriser la cohabitation dans l'usage des espaces publics et des équipements urbains (stations de métro, arrêts de bus...)**
- Favoriser logement, commerce de proximité et équipements publics dans le parc tertiaire obsolète
- Transformer les cours d'écoles en "capitales de quartier" : ouvertes en-dehors des horaires de classe, nouveaux lieux de rencontre et d'accueil des publics variés
- Compléter le maillage territorial en équipements de santé, anticipant sur les évolutions à venir, ex. le vieillissement
- Développer les locaux municipaux multifonctionnels et modulables pour accueillir différents publics et usages selon les moments de la journée / semaine.

### THÈME 3 : UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

*Afin de concilier protection du patrimoine, transformation de la société et adaptation du paysage urbain, le PLU bioclimatique devra : Préserver l'identité des quartiers : veiller à l'implantation cohérente de nouveaux modes commerciaux et réguler l'intégration urbaine, en particulier sur l'espace public (extension des terrasses, vente sur l'espace public, publicité) ; Combattre la vacance et la déprise commerciale de certains secteurs ; En lien avec le Plan d'Alimentation Durable, maintenir les marchés existants et promouvoir le développement des halles alimentaires*

#### Paysages parisiens

Le CQ MA souhaite valoriser le grand paysage parisien et préserver l'identité de chaque quartier, qu'il s'agisse des grandes compositions urbaines parisiennes ou de perspectives à petite échelle, des ensembles urbains caractéristiques des différents quartiers parisiens présentant un intérêt culturel, historique ou architectural et comportant des éléments bâtis remarquables, en y intégrant des bâtiments de faubourg, industriels et d'architecture moderne et contemporaine... mais également :

- Harmoniser le traitement des façades et des enseignes afin d'assurer une cohérence visuelle et la mise en valeur du patrimoine.
- **Réguler la publicité dans l'espace public et l'éclairage nocturne.**
- Penser la nature comme patrimoine intégré et composante essentielle de l'aménagement du paysage parisien, encourageant toute intégration du végétal, permettant le développement, l'accueil et la régulation de la faune et de la flore.

#### Transformation du bâti

La raréfaction des emprises libres doit promouvoir la réhabilitation et la transformation du bâti. La création de nouveaux logements, notamment sociaux, et de services est nécessaire aux objectifs d'une ville inclusive. *Le CQ MA est favorable aux dispositions du PLU bioclimatique suivantes :*

- **Conserver et réutiliser plutôt que démolir et reconstruire.**
- Atteindre 100% de recyclage des déchets de chantiers et matériaux de déconstruction, incitant à leur réutilisation.
- **Favoriser la préservation de la totalité du bâti existant (et pas seulement des façades !)** et l'améliorer en proposant des solutions bioclimatiques adaptées, limiter l'impact des chantiers.
- Privilégier la réhabilitation à la construction neuve, évitant les nuisances pour le voisinage.
- Promouvoir une architecture contemporaine, bioclimatique et bas carbone, soucieuse des enjeux de réversibilité et d'évolution, de qualité et de confort lors de la construction de bâtiments neufs.

- Encourager la circulation de l'air entre les espaces bâtis et créer des échanges thermiques, pour aérer les îlots et atténuer la densité ressentie.
- Systématiser les changements d'usage de bureaux et locaux d'activités inadaptés et vacants en logements sociaux dans des secteurs à faible taux de logements sociaux.
- Promouvoir la végétalisation en façade, en toiture et dans l'espace public, en utilisant des essences adaptées (notamment pour générer de l'ombre), en améliorant leurs fonctions écosystémiques, tenant compte des enjeux de gestion, en faveur de la propreté et de la prévention des risques sanitaires.
- **Protéger les espaces végétalisés et les arbres existants et les relier (parterres)**
- Désencombrer l'espace public en supprimant ou adaptant des éléments de mobilier urbain (signalisation, poteaux et potelets).
- Intégrer le principe de résilience face aux catastrophes naturelles et/ou géopolitiques (inondation, tornade, guerre...).
- Penser la ville en termes de fonctionnement indépendant de toute mutualisation ergonomique et économique des flux, prévoir la séparation éventuelle entre les quartiers et l'autonomie des réseaux (énergie, voirie, égouts, etc.) afin de pouvoir isoler et limiter les dégâts aux seuls quartiers touchés par un accident/catastrophe.
- Prévoir des abris de protection et accueil pour la population en cas d'accident nucléaire.